

Le monde de l'autre

Mémoire
Constitutions

Janvier 2019
Myrienne Lemay



© février 2019 Myrienne Lemay - Le monde de l'autre

Document rédigé à Montréal

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de copier, de partager ou de modifier tout contenu provenant de ce mémoire sans l'autorisation de l'auteur.

Table des matières

Table des matières	3
Présentation.....	4
Préambule, valeurs et principes	5
L'identité québécoise	5
La démocratie participative.....	6
La langue française.....	6
La diversité culturelle.....	7
L'histoire du Québec.....	7
Les symboles nationaux	7
Droits et devoirs fondamentaux.....	9
Droits universels	9
Liberté de conscience	9
Relation hommes/femmes.....	9
Les responsabilités citoyennes.....	10
Institutions et pouvoirs.....	11
Démocratie participative	11
Consulter le peuple Québécois	11
Le droit de vote.....	11
Organisation territoriale et attribution des compétences municipales	12
Partenariats autochtones, affaires canadiennes et relations internationales.....	13
Reconnaissance des autochtones	13
Le Québec, société distincte	14
Procédures de révision et participation citoyenne	15
Conclusion	16
Références.....	17
À propos.....	18
Myrienne Lemay.....	18
Le monde de l'autre.....	18
Où me joindre ?.....	19

Présentation

Le monde de l'autre agit pour le moment comme un blogue qui parle de diversité, d'interculturalité et d'identité. Par le biais de trois textes par semaine sur des sujets variés, ces trois sujets sont abordés. Il permet de comprendre ce que les autres vivent qu'ils habitent le Québec ou ailleurs dans le monde.

Les thématiques les plus populaires concernent les femmes et l'islam. J'en parle beaucoup, car mon quotidien, en tant que convertie, s'y trouve. La raison de ce blogue touche aussi le fait que je termine une maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Cette formation m'a permis d'alimenter ma réflexion sur le sujet de la diversité culturelle au Québec et sur la place de l'islam dans la Belle Province. Cela m'a permis la création de ce blogue unique au Québec.

Par le fait même, je considère important d'écrire un mémoire qui permet d'aider à une constitution purement québécoise. On n'y pense peut-être pas toujours, mais les immigrants sont venus ici pour vivre une meilleure vie. Par le fait même, tout ce qui constitue l'identité québécoise doit se définir. Le présent mémoire abordera différents thèmes nécessaires à cette tâche, comme les valeurs, les droits, les institutions, le territoire, les relations avec autrui et la participation citoyenne.

Préambule, valeurs et principes

L'identité québécoise

L'identité québécoise se trouve difficile à définir, car elle se multiplie de plus en plus. Mais, elle a toujours été. Le Québec s'est construit grâce à l'immigration. Française, Britannique, Irlandaise et bien d'autres. Actuellement, le Québec est teinté de toutes les couleurs et on y entend tous les accents.

Ce que l'on sait, c'est que définir l'identité québécoise est complexe. Pour certains, elle se définit par le fait de parler français, d'être né sur le territoire québécois et la couleur de la personne. Pour d'autres, la définition d'identité québécoise est tout autre. L'identité se définit comme complexe pour plusieurs raisons : elle reflète ce que nous voyons. Amine Maalouf, dans *Identité meurtrière*, mentionne que « c'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leurs plus étroites appartenances, et c'est notre regard aussi qui peut les libérer. »

Ce qui prouve ce que j'ai mentionné plutôt : l'identité se multiplie. Elle ne peut donc pas se définir que par quelques critères. Comme Edgar Morin le mentionne, l'identité d'une personne se définit par trois points importants. On parle de l'identité individuelle, de l'identité biologique et l'identité socioculturelle. Bref, plusieurs facteurs sont donc à prendre en compte. À la fin 2016, *Le code Québec* aborde la question identitaire. Jacques Nantel, Pierre Duhamel et Jean-Marc Léger ont décortiqué le sujet et ont trouvé sept traits qui définissent l'identité québécoise. Le peuple québécois se définit comme un être joyeux qui cherche l'unanimité et qui aime vivre en communauté. Il est détaché, créatif et fier, mais il a tendance à se victimiser. Cela va au-delà des aspects ethniques. Ces traits inclusifs vont au-delà de la couleur de peau, de la religion ou du lieu de naissance.

Si l'on se fie aux propos de certains immigrants, quelle valeur importante du Québec les rejoint le plus ? Ils apprécient la liberté que le Québec leur offre. Ils peuvent vivre leur vie sans contrainte. Par contre, ils constatent du racisme, variable selon la situation. Est-ce dû à l'ignorance ? Un manque d'éducation par rapport à la réalité migratoire ? Cette discrimination affecte la participation à la vie sociale des gens qui la vivent. Nous

sommes, d'une certaine façon, en train de leur dire qu'ils ne sont pas des citoyens à part entière. Pourtant, les immigrants aiment participer à la vie de leur société d'accueil.

La démocratie participative

Ce qui serait à privilégier comme régime démocratique est la démocratie participative. Cela permet de permettre les citoyens au cœur des décisions politiques qui le concerne. Par le fait même, cela engage le citoyen dans sa communauté en lui accordant un rôle qui lui ressemble. De plus, la démocratie participative permet d'établir une meilleure représentation de la société. Comme la société québécoise se diversifie, la démocratie doit la représenter. La démocratie participative encourage un système mixte. Donc, la présence des politiciens, toujours nécessaire, se voit complétée par la participation citoyenne. C'est un plus pour la société, car les citoyens y posent des actions et peuvent s'exprimer comme il l'entend.

La langue française

Un bel exemple concerne la protection de la langue française. Le Québec étant positionné entre la France et l'océan anglophone qui l'entoure il a plusieurs influences. Une nécessité à protéger la langue française se fait sentir au quotidien. La loi 101 aide à la protection du français. Par contre, elle est peut-être due pour une mise à jour. Les jeunes d'aujourd'hui sont davantage ouverts sur le monde. Ils parlent plusieurs langues et ne s'identifient pas toujours par la langue. La loi 101 restreint les minorités, même si son principal but favorise leur inclusion dans la société d'accueil. Par exemple, l'affichage commercial ou public peut causer des incompréhensions, voire des problématiques en ce qui a trait aux ressources disponibles. Cela peut nuire aux touristes et aux immigrants qui ne comprennent pas forcément le français. Un équilibre se trouve entre la protection de la langue et facilitée la participation des gens qui nous visitent ou viennent s'établir.

Dans le cas des nouveaux arrivants, les cours de francisation devraient se voir obligatoires. Même pour ceux qui parlent déjà français. Notre manière de parler diffère de celle de l'Europe. Cette dernière reste probablement la plus connue. En effet, notre manière de parler fait partie de notre identité. Le fait de protéger le français québécois, c'est de faire en sorte que les gens qui viennent s'établir au Québec comprennent notre parlure.

Évidemment, cette protection de la langue française nécessite le respect de la diversité culturelle présente sur le territoire Québécois. Cela signifie de faire en sorte que les gens qui parle une autre langue puissent l'utiliser, principalement lorsque les situations liées aux émotions l'exigent. La langue maternelle se trouve semblable au langage du cœur. Alors, se conscientiser au fait que les immigrants peuvent utiliser une autre langue dans certains contextes trouve son importance.

La diversité culturelle

C'est important de parler de la diversité culturelle québécoise. La diversité culturelle se voit partout, même linguistiquement. Tout comme d'inclure cette diversité dans le préambule. La construction du Québec passe par la diversité depuis longtemps. Oui, les immigrants, mais aussi les autochtones, la communauté LGBTQ, les handicapés, les personnes âgées, les jeunes, etc. La diversité culturelle doit donc se voir dans le préambule, car elle reflète la société québécoise.

L'histoire du Québec

Par le fait même, l'histoire du Québec doit aussi marquer sa présence dans le préambule. Si le Québec actuel possède l'image qu'il a aujourd'hui, c'est dû à son historique. Une nécessité de rappeler ce qui a construit le Québec trouve son importance : les différentes vagues migratoires, l'histoire avec les Premières Nations, la Révolution tranquille, etc. La mémoire humaine oublie facilement et les cours d'histoire en effacent de grands pans. La mention de ces points dans le préambule trouve donc leur place dans la constitution.

Les symboles nationaux

Si l'on parle de symboles nationaux, la question du drapeau peut revenir. Il doit briller par son absence dans la constitution. Du moins dans sa forme actuelle. Le Québec ayant changé depuis 1948, je crois qu'il devrait refléter davantage l'histoire du Québec. Mais le débat qui touche le plus les Québécois par rapport aux symboles nationaux touche particulièrement le crucifix placé dans la salle de l'Assemblée nationale. Mais aussi d'afficher la laïcité du Québec. Depuis plusieurs années, on entend dire que le Québec est laïc, mais la présence d'une croix sur le Drapeau et à l'Assemblée nationale se voit. Je crois en une nécessité dans

la différenciation entre le patrimoine, l'histoire et la laïcité. Oui, la religion catholique a fait partie de notre quotidien pendant de nombreuses années. Mais ce n'est plus le cas. Un terrain d'entente entre histoire et politique doit se trouver. Cela devrait paraître dans le préambule.



© PIXABAY GDJ

Droits et devoirs fondamentaux

Droits universels

Les droits individuels et les devoirs fondamentaux ont leur importance. Ceux du Québec le sont pour tous. Donc, pas exclusif à un groupe. Que ce soit positivement ou négativement. Depuis la Commission Bouchard-Taylor, le port des signes religieux se trouve souvent au centre des débats. La question des femmes musulmanes voilées pose particulièrement problème. Plusieurs projets lois ont défrayer les manchettes dans les dernières années : la Charte des valeurs québécoise (2013), la Loi 62 (2017) et la CAQ qui souhaite, encore, débattre sur les signes religieux et déposer un projet de loi en 2019. Bref, la dernière décennie en a long à dire sur la question de la neutralité religieuse.

Liberté de conscience

Dans tous les cas, les minorités sont ciblées dans ces débats. Principalement les musulmans. Ce que je comprends de ces débats, c'est la peur de l'autre, la peur de l'envahissement. L'article le plus important de la charte est contredit le troisième. Ce dernier point stipule que

« Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association. »

Par conséquent, toute personne qui habite le territoire québécois peut pratiquer la religion de son choix et l'exprimer à sa façon. Cela ne doit pas discriminer ni empêcher personne de travailler. Par contre, ce qui devrait être interdit, c'est de dire à une personne comment s'habiller pour s'intégrer à la société. Cela prévaut pour tous. Individu comme institution. Le Gouvernement ne doit pas échapper à la règle parce qu'il écrit les lois.

Relation hommes/femmes

Ce qui attriste avec le gouvernement québécois, c'est qu'il critique certaines communautés sous prétexte de l'égalité des sexes. Mais il agit de la même façon avec les femmes issues de ces communautés. Actuellement au Québec, ce n'est pas 1 % des femmes musulmanes

qui portent le voile. Pourtant, ce qui ressort des débats sur les signes religieux, c'est qu'elles envahissent la société québécoise.

Les responsabilités citoyennes

Une des responsabilités que les citoyens du Québec doivent avoir, c'est de s'instruire. L'éducation ouvre le plus de portes. L'instruction académique, mais aussi sociale. L'apprentissage de l'autre trouve donc sa place dans ce contexte. Cela devrait être inscrit dans la constitution. La question de la démocratie participative, un peu plus tôt, voit donc son importance. C'est la même chose dans le cas de l'éducation. Si l'on veut que les autres nous respectent, on doit apprendre à respecter les autres. C'est une relation qui se veut gagnante pour tous.

Dans la constitution, l'inclusion d'un volet d'apprentissage interculturel obligatoire pour tout citoyen se voit nécessaire. Que ce soit à l'école, dans les milieux de travail ou au sein de la communauté, favoriser des rencontres interculturelles avec les membres des différentes communautés qui constituent le Québec a son importance. À long terme, cela se verra bénéfique pour le Québec.

Institutions et pouvoirs

Démocratie participative

Mentionnée plus tôt, la démocratie participative devrait le modèle que le Québec utilise en ce qui a trait aux institutions et aux pouvoirs. Cela permet de partager les responsabilités entre le peuple et le Gouvernement. C'est le cas dans des pays européens comme l'Autriche et la Suisse.

Consulter le peuple Québécois

Par le fait même, consulter le peuple sur certains sujets permet aussi à la prise de décision. Par exemple, consulter le peuple sur la nomination d'un juge ou sur la limite entre un ministre et un député. Cela permettrait aussi aux communautés minoritaires de participer aux discussions et de se faire entendre. Comme pour les Premières Nations. De plus, cela encourage la prise en compte de tous les Québécois, qu'importe leurs origines. Pour cela, leur présence au sein des différentes institutions québécoises

Le droit de vote

Pour ce qui est du droit de vote, ce n'est pas inné dans toutes les cultures. Ici, on tient pour acquis le droit de vote. Ce n'est plus une responsabilité pour bien des gens. Probablement qu'en changeant le mode de scrutin, les gens seront davantage portés à aller voter. Actuellement, ce n'est pas le cas. Les votes ne représentent pas la réalité terrain. En se sentant plus impliqués, les gens iront voter plus facilement. Le droit de vote reste un droit, pas une obligation. Le rendre obligatoire serait davantage une punition. La conscientisation au droit de vote et l'accès de la population à la politique résoudraient probablement la situation. Donc, oui le changement de mode de scrutin devrait se voir dans la constitution afin de motiver les gens à participer davantage à la politique.

Organisation territoriale et attribution des compétences municipales

La question du partage politique trouve une nécessité pour la société québécoise. Chaque municipalité, chaque région a ses particularités, ses réussites et ses défis. Ces différences doivent se gérer différemment d'une région à l'autre à leur image. Dans bien des cas, les municipalités se trouvent aux premières lignes des revendications. Elles ouvrent la porte à la participation citoyenne et politique des résidents. Donner une partie du pouvoir politique aux villages, villes et régions leur permet de se gérer adéquatement selon leur réalité.

Par contre, le gouvernement provincial doit mettre des balises aux municipalités. Identiques pour toutes les régions. Comme les lois qui concernent le travail, la santé, l'éducation, etc. En bref, on doit faire en sorte que les villes et villages reflètent la réalité des gens qui les habitent. Le but : favoriser l'humain au lieu du pouvoir politique.

Un autre point important, les régions éloignées doivent avoir accès à certains avantages par rapport aux grandes villes. Par exemple, certains projets pourraient se réaliser en région plutôt qu'en centre urbain. Cela pourrait stimuler l'emploi et la rétention des habitants.

Partenariats autochtones, affaires canadiennes et relations internationales

Reconnaissance des autochtones

C'est plus qu'une nécessité que de reconnaître les peuples autochtones du Québec dans la constitution. Ils font partie des trois peuples fondateurs de la province. Ils ont droit à la reconnaissance de la nation. Malheureusement, on ne peut pas annuler la loi sur les Indiens, qui se trouve sous la gouverne du Fédéral. Par contre, on doit compenser cette erreur du passé. Premièrement, la reconnaissance du territoire autochtone non cédé est primordiale. Les Québécois ne sont donc pas propriétaires des terres qu'ils habitent. Elles se sont fait voler il y a quelques siècles lors de la colonisation du territoire. Par contre, attention à la colonisation ! Elle a laissé beaucoup de traces psychologiques, physiques et culturelles aux communautés autochtones.

Deuxièmement, la mise en valeur des coutumes et traditions ancestrales des Premières Nations a toute son importance. Surtout, on doit en parler sans tomber dans le folklorique. Les autochtones doivent prendre leur place pour parler d'eux-mêmes. En fait, le Québec doit leur laisser la parole. Ne pas parler à leur place, mais les soutenir.

En terminant, la connaissance de l'histoire réelle des Premières Nations doit se lire dans la constitution. L'enseigné adéquatement, que ce soit à l'école ou ailleurs, par des programmes est une urgence. Plusieurs personnes ne connaissent pas l'histoire des pensionnats autochtones ou les Raffles des années 60. Encore aujourd'hui, ces événements ont encore des répercussions sur les jeunes générations. Le manque de la transmission culturelle se sent et de nombreuses problématiques se voient sur le terrain. L'offre de services sociaux adaptés à la réalité autochtone s'y trouve une obligation. Cela doit faire partie de la constitution et servir à établir un pont avec les différentes communautés.

Le Québec, société distincte

Le Québec, unique province francophone du Canada, se définit comme une société distincte. Mais il ne doit pas jouer à la victime non plus. Nous ne sommes pas les seuls francophones du Canada. En tant que citoyens, on doit entrer en contact avec les autres communautés francophones hors Québec. Elles ont besoin de notre support et de notre expertise. Dans la constitution, nous devrions mentionner le fait que nous sommes un peuple distinct et affirmer que nous soutenons les francophones du Canada.

À l'international, nos preuves n'ont plus à vérifier. Nous entendons souvent les termes accueillants et créatifs à notre sujet. Pour la créativité, on la voit bien à l'internationale. Céline Dion et le Cirque du Soleil ont mis le Québec sur la carte il y a longtemps. Les créateurs actuels poursuivent la route sans problème. Par contre, lorsque l'on aborde la question de l'immigration et de l'accueil des immigrants, c'est autre chose. Bon nombre d'immigrants disent vouloir aller vivre ailleurs en raison de la discrimination dont ils sont victimes. Notamment par rapport au travail. L'éternel débat sur les signes religieux n'aide pas à dorer notre image de peuple accueillant. Statuer sur le sujet une bonne fois pour toutes est nécessaire pour ne pas toujours retomber dans les mêmes débats.

Procédures de révision et participation citoyenne

Tout au long de ce mémoire, j'ai parlé de la question de la démocratie participative. Alors, que les partis politiques consultent la population québécoise, c'est une nécessité absolue. Plusieurs moyens de participer à ce type de démocratie existent. On pense au référendum, aux pétitions et aux consultations citoyennes, entre autres.

Ces consultations publiques s'inscrivent facilement dans la constitution. Par contre, attention aux abus ! Éviter d'écœurer le peuple sur le sujet est primordial, car on risque de ne plus pouvoir prendre le pouls de la réalité. La constitution doit se rédiger clairement sur ces points et encadrer les procédures de révision et la participation citoyenne. En fait, l'idéale serait d'avoir une panoplie d'idées pour consulter le peuple. Comme nous sommes tous différents, aucune manière ne plaira à la totalité de la population. Aussi bien diversifier l'offre et ainsi permettre la collecte d'idées et des propositions issues de différents milieux.

Pour ce qui a trait au mandat du Premier Ministre, oui, il devrait être limité. Deux ou trois mandats de 4 ans. Pas plus. Cela permet de stimuler le changement et la circulation d'idée. En plus de favoriser différemment la population. On a vu que Charest et Couillard, même s'ils étaient tous deux du Parti libéral, ne favorisaient pas toujours les mêmes groupes. L'exemple du Parti Québécois frappe encore plus.

Conclusion

En terminant, le Québec a besoin d'une constitution parce que plusieurs débats s'éternisent depuis trop longtemps. En se dotant d'une constitution, le Québec pourra y mettre fin. Évidemment, plusieurs sujets manquent à la constitution, comme l'environnement et l'emploi. Espérons l'ajout de ces points dans la constitution pour pallier la réalité actuelle du Québec.

Par exemple, la protection de l'eau et des forêts, favoriser le zéro déchet et les initiatives environnementales avant qu'il ne soit trop tard. Idem pour le domaine de l'emploi où l'on se doit de stimuler l'économie québécoise tout en aidant le personnel déjà en place.

L'idée de la constitution québécoise est une belle initiative. Espérons aussi de tout cœur que cette constitution se réalisera et que les Québécois se l'approprient adéquatement. C'est une tâche colossale, mais qui pourra servir de guide aux prochains Gouvernements et favoriser de nouvelles politiques au Québec.

Références

- Comprendre l'Europe : <https://www.touteleurope.eu/actualite/la-democratie-participative-dans-l-union-europeenne.html>, vu le 7 janvier 2019 ;
- La Toupie : http://www.toupie.org/Dictionnaire/Democratie_participative.htm, vu le 7 janvier 2019 ;
- Lavallée Alain, Le devoir « L'identité québécoise dans toute sa complexité », section société, 31 mars 2018 : <https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo-histoire/524177/l-identite-quebecoise-dans-toute-sa-complexite>, vu le 7 janvier 2018 ;
- L'encyclopédie canadienne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens>, vu le 7 janvier 2019 ;
- Publication Québec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>, vu le 7 janvier 2019 ;
- Urbania : <https://urbania.ca/article/territoire-autochtone-non-cede/>, vu le 7 janvier 2019.

À propos

Myrienne Lemay

Myrienne est montréalaise d'adoption depuis 15 ans. Depuis septembre 2016, elle étudie à la maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Comment en est-elle venue à y étudier ? Elle a toujours eu une attirance pour ce qui touche la culture en particulier les arts pendant une longue période de sa vie. Elle a été musicienne et photographe amateur durant plusieurs années. Mais le côté social l'interpellait toujours. À 20 ans, elle arrête l'école et traverse le Canada grâce à Katimavik, une expérience qui l'a profondément marquée et changée. De retour au Québec et après avoir terminé ses études en éducation en service de garde, elle déménage à Montréal. Elle y travaille comme éducatrice à l'enfance pendant quelques années dans différents milieux, dont plusieurs multiculturels. Par la suite, en l'espace de quelques années, un certificat en sciences sociales (Téluq) et un baccalauréat en animation et recherche culturelles (UQAM) s'enchaînent. Deux ans après sa diplomation comme bachelière, elle se convertit à l'Islam et vit la diversité culturelle du Québec autrement. L'interculturalité fait désormais partie de son quotidien, car elle jongle avec deux identités, car elle se définit, depuis 7 ans, comme musulmane et québécoise.

Le monde de l'autre

Le blogue a vu le jour en 2016 pour concilier deux identités importantes de cette nouvelle réalité : la Québécoise et la musulmane. C'est à la suite de son inscription à la maîtrise qui à motiver Myrienne le créer. Le but principal : établir un pont entre deux communautés du Québec : les Québécois, évidemment, et les musulmans. D'un côté comme de l'autre, des critiques se font entendre pour les mêmes raisons : l'autre ne nous comprend pas. Le but du blogue : que tout le monde se comprenne.

Où me joindre ?



le.monde.de.lautre@gmail.com



438-825-8155



5235 avenue Walkley, app 27

Montréal (Québec) H4V 2M4

[Site](#)

*Le monde
de l'autre*

Médias sociaux

